Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

FICP inscription ABUSIVE, recours ? SVP

Par kikiwillybee

Bonjour Mesdames, Messieurs :-)
et bon Week end ensoleillé à tous??

Je viens vers vous, afin de solliciter vos aides et connaissances, courtoisement, cordialement ?..

Ce jour, par courrier simple, je viens d'être informé de mon inscription au fichier FICP, par un organisme de crédit à a consommation du Nord de la FRANCE : F?..F
Cette inscription fait suite à un crédit à la consommation, contracté en 2oo3, et à l'époque inclus dans un dossier de surendettement BdF , et précisant que depuis 2oo3, cet organisme ne s'est manifesté d'aucune façon, si c n'est il y deux semaines par courrier simple et laconique?.
(Si moralement, même si ce n'est pas le propos, je dît m'en expliquer, la vie est difficile pour tous, mais j'ai dût faire face à un veuvage suite à un SIDA, puis chômages, aussi à la maladies, aux hospitalisations, interventions successives répétées et bien trop nombreuses, et aujourd'hui à une invalidité troisième catégorie?de quoi arracher les larmes au plus dur des Procureurs?(lol ;-)) , et bien sur que j'ai oublié ce contrat??).
Cette sollicitation, à été relayée, par un Cabinet de recouvrement, par courriers simples (et automatiques (2)) , et tristement par téléphone??J'ai précisé à ce cabinet qu'il devait s'inscrire dans L 13oo du code Civil , et L1315 du Code de la consommation, et d'intégrer l'aspect forclusif de ce dossier?
Aussi, je souhaiterais, être informé, SVP, des suites auxquelles je peut m'attendre, et savoir si cette inscription FICP, n'est pas ABUSIVE, un recours est il justifié, juste, peut il aboutir dans mon sens ???????.

Merci d'avance de vos retours éclairés?..
Bien à vous,
Amicalement,
Willybee